

## MOUVEMENT 2020 - SAVOIE

### DEMANDE DE MAJORATION DE BAREME POUR HANDICAP

*Document à transmettre au plus tard le 27 mars 2020*

*A la DSDEN, division du 1<sup>er</sup> degré, 131 avenue de Lyon, 73018 CHAMBERY CEDEX  
ou par mail à [ce.dsden73-mouvement@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden73-mouvement@ac-grenoble.fr)*

#### Règles du mouvement régissant les demandes

L'enseignant bénéficiaire de l'obligation d'emploi se trouvant dans l'une des sept situations suivantes (fournir le justificatif correspondant), et après avis du médecin de prévention, peut se voir attribuer une majoration de 20 points :

- Être reconnu travailleur handicapé (RQTH) par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
- Être victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle entraînant une incapacité permanente d'au moins 10 % et percevoir une rente
- Percevoir une pension d'invalidité à condition que cette invalidité réduise ses capacités de travail d'au moins 2/3
- Être un ancien militaire et assimilé, et percevoir une pension militaire d'invalidité
- Être sapeur-pompier volontaire et percevoir une allocation ou une rente d'invalidité attribuée en raison d'un accident survenu ou d'une maladie contractée en service
- Être en possession de la carte mobilité inclusion (CMI) mention invalidité
- Percevoir l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

L'obtention d'une RQTH n'entraîne pas automatiquement la majoration.

#### Situation de l'intéressé(e)

NOM Prénom : .....

Affectation en 2019/2020 (école + ville) : .....

Adresse personnelle : .....

Téléphone : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse électronique professionnelle : ..... @ac-grenoble.fr

Demande formulée au titre :

- de l'intéressé(e)  
 de l'enfant  
 du (de la) conjoint(e)

Date de la demande : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2020

Date du RDV avec le médecin de prévention : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2020

Signature du demandeur :

#### Cadre réservé au médecin de prévention

avis favorable

avis défavorable

Liste des postes sur lesquels la majoration serait appliquée :

**L'attribution de la majoration vous sera communiquée soit par voie postale, soit par courriel**